



Xi



Fiche de Données de Sécurité
PLANITOP 450

Fiche du 16/2/2010, revision 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Dénomination commerciale: PLANITOP 450

Type de produit et emploi:

Mortier à base de ciment.

Fournisseur:

MAPEI FRANCE SA- Z.I. du Terroir - 29 av. Léon Jouhaux - F-31140 SAINT ALBAN

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

MAPEI FRANCE SA - phone: +33-5-61357305

fax: +33-5-61357314

www.mapei.fr

Centre Antipoison ORFILA : numéro: +33-01.45.42.59.59

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

sicurezza@mapei.it

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Propriété / Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

En cas d'inhalation, le produit provoque des irritations des voies respiratoires et, en cas de contact avec la peau provoque une inflammation considérable accompagnée d'érythèmes, d'escarres ou d'œdèmes.

En cas de contact avec les yeux le produit provoque de graves lésions oculaires, comme l'opacification de la cornée ou la lésion de l'iris.

En cas de contact avec la peau, le produit peut provoquer une sensibilisation cutanée.

Voir au paragraphe 11 les renseignements complémentaires concernant la silice cristalline.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses contenues aux termes de la directive 67/548/CEE et classification relative:

50% - 60% silice cristalline ($\text{Ø} > 10 \mu$)

CAS: 14808-60-7 EC: 238-878-4

30% - 40% ciment Portland, Cr(VI) < 2ppm

CAS: 65997-15-1

Xi; R37/38-41-43

1% - 2.5% Calcium sulfoaluminate

CAS: 12004-14-7 EC: 234-448-5

Xi; R36/38

4. PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit même en cas de doute.

En cas de contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau courante en gardant les paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes. Protéger ensuite les yeux avec une gaze stérile ou un mouchoir propre secs. CONSULTER UN MEDECIN.

N'utiliser aucun type de collyres ou de pomades avant d'avoir effectué une visite médicale ou sans l'avis d'un ophtalmologue.

En cas d'ingestion:

Laver immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas d'accident consulter un médecin et lui montrer la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Aérer la pièce. Eloigner immédiatement le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit ne présente pas de risque d'incendie.

Extincteurs interdits:

Aucun en particulier.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Aucune en particulier.

Fiche de Données de Sécurité
PLANITOP 450

Précautions au niveau de l'environnement:

Méthodes de nettoyage:

Ramasser rapidement le produit en utilisant des vêtements de protection.

Contenir les fuites et collecter mécaniquement, en évitant de soulever de poussière excessive.

Après avoir collecté le produit, laver la zone et les matériaux contaminés avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour la manipulation:

Eviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'exposition à de fortes concentrations de poudre.

Eviter la diffusion et le dépôt de poussières.

Matières incompatibles:

Conserver à une distance éloignée de l'eau ou des endroits humides.

Conditions de stockage :

Les boîtes doivent toujours bien être fermées.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre:

Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Utiliser une protection respiratoire adéquate, quand la concentration des vapeurs ou des poudres est supérieure à celle admise sur les lieux de travail (TLV).

L'utilisation d'un masque anti-poussières est recommandé pendant la durée du gâchage.

Protection des mains:

Utiliser des gants de caoutchouc de protection.

L'utilisation de gants en néoprène est conseillée (0,5 mm). Aucun type de gants n'est déconseillé.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui protègent entièrement la peau.

Tous les équipements de protection individuelle (E.P.I) doivent être conformes aux normes CE qui les régissent (telles que EN 374 pour les gants et EN 166 pour les lunettes). Ils doivent être maintenu en bon état et stockés de manière adéquate.

La vie des E.P.I qui permettent de se protéger contre les agents chimiques dépend de différents facteurs (typologie d'emploi, facteurs climatiques, conditions de stockage ...) qui peuvent concourir à réduire leur durée de vie mentionnée dans les normes CE.

La consultation du fournisseur des E.P.I est toujours recommandée.

Il faut former l'opérateur à l'utilisation correcte des E.P.I.

TLV des substances contenues:

silice cristalline ($\text{Ø} > 10 \mu$)

TLV TWA:: 0,05 mg/m³ (respirable fraction)

ciment Portland, Cr(VI) < 2ppm

TLV TWA:: (polvere)10 mg/m³

Contrôler l'exposition des substances au regard des valeurs limites d'exposition à ne pas dépasser, selon les réglementations locales.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|-----------------------|
| Aspect: | poudre |
| Couleur: | gris |
| Odeur: | faible, de ciment |
| pH: | N.A. |
| pH(dispersion aqueuse,10%): | 12.5 |
| Point de fusion: | N.A. |
| Point d'ébullition: | N.A. |
| Point éclair: | == °C |
| Inflammation solides/gaz: | N.A. |
| Auto-inflammabilité: | == °C |
| Limite d'inflammation à l'air(% en vol.): | == |
| Propriétés comburantes: | N.A. |
| Pression de vapeur: | N.A. |
| Densité relative: | N.A. |
| Densité apparente: | 1.2 g/cm ³ |
| Hydrosolubilité: | partiellement soluble |
| Liposolubilité: | insoluble |
| Viscosité : | N.A. |
| Densité des vapeurs: | N.A. |

Fiche de Données de Sécurité
PLANITOP 450

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies de pénétration:

Ingestion: Oui

Inhalation: Oui

Contact: Non

Renseignements toxicologiques sur le produit:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ci-dessous sont reportées les informations toxicologiques relatives aux principales substances présentes dans le produit.

Le produit ne contient pas de substances avec une considérable importance toxicologique.

Corrosivité/Pouvoir irritant:

Peau:

Le contact peut causer une irritation.

Oeil:

Le contact direct peut causer de lésions oculaires graves.

Pouvoir sensibilisant:

Des contacts fréquents et prolongés avec la pâte de ciment peuvent causer dermatite et eczéma.

Cancérogénèse:

Le IARC (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer) retient que la silice cristalline inhalée dans les endroits de travail peut être la cause du cancer des poumons dans l'homme.

Cependant les effets cancérogènes de la silice dépendent des caractéristiques et des conditions biologiques et physiques de l'environnement. Il semble que seulement les personnes souffrant de silicose présentent un risque de cancer.

Dans l'état actuel des connaissances, la protection des travailleurs peut être assurée par le respect des seuils limites d'exposition.

Mutagénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Teratogénèse:

Aucun effet n'a été remarqué

Autres informations:

La prédisposition à l'irritation et la sensibilisation de la peau varie d'un individu à l'autre.

Sur une personne sensibilisée, la dermatite allergique pourrait n'apparaître qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquents et prolongés.

Pour ce motif le contact avec la peau doit être soigneusement évité, même si le produit est faiblement irritant. Une fois sensibilisé, le sujet exposé même à de faibles quantité de produit, peut être victime d'œdème et d'erythème.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Biodegradabilité: il n'y a pas de données disponibles sur la préparation.

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: 91/156/CEE, 91/689/CEE, 94/62/CE et amendements successifs.

Disposial de produit durci (EC code): 17 01 01

Disposial de produit non durci (EC code): 17 01 01

Le code européen des déchets qui est suggéré est basé sur la composition du produit. Selon le champ d'application spécifique il peut être nécessaire de lui attribuer un code différent.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N. ONU:

==

RID/ADR:

marchandise non dangereuse

Maritime (IMO/IMDG):

marchandise non dangereuse

MAR/POL 73/78, pièce jointe III:

Non

Aérien (ICAO/IATA):

marchandise non dangereuse

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Directive du Conseil 1999/45/CE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Symboles:

Xi Irritant

R Phrases:

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

S Phrases:

Fiche de Données de Sécurité
PLANITOP 450

S22 Ne pas respirer les poussières.
S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contient:
ciment Portland, Cr(VI) < 2ppm

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

NIOSH - Registry of toxic effects of chemical substances
Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche
I.N.R.S. - Fiche Toxicologique
ACGIH - Threshold Limit Values
SAX'S - Dangerous properties of industrial materials

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

Text of R phrases referred to under heading 3:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.